



Numéro 27, décembre 2014

Sommaire :

- Campagne « INFORADAR »
- Nos ressources en eau
- Portrait
- Prix Vasco Sanz

Editorial

A l'instar des petites localités périphériques du canton, le village de Cartigny et le hameau de la Petite-Grave subissent depuis plusieurs années une augmentation conséquente du trafic motorisé.

Cette augmentation constante résulte essentiellement du trafic routier transfrontalier. En dix ans, le nombre de frontaliers étrangers actifs a pratiquement doublé dans le canton, passant de 32'900 en 2002 à 65'150 en 2012. Selon certaines estimations, ces dernières années entre 20'000 et 30'000 Suisses ou binationaux se sont exilés de l'autre côté de la frontière pour trouver un logement. Du fait de l'indigence des transports publics transfrontaliers, c'est tout le réseau routier genevois qui se voit dès lors engorgé aux heures de pointe.

Dans le village de Cartigny, la rue du Trabli, les routes du Moulin-de-la-Ratte et de Vallière, ainsi que la route de Vorpillaz et la route du Pontet à La Petite Grave, sont submergées par le trafic motorisé le matin et en fin d'après-midi. La qualité de vie des riverains et la sécurité des piétons, notamment les enfants se rendant à l'école, se voient fortement compromises.

Les autorités communales, plus particulièrement la commission des routes du Conseil municipal, travaillent de concert avec les responsables cantonaux pour trouver des solutions à cette emprise croissante du « tout motorisé ». Il s'agit d'agir soit pour faire diminuer le flux de trafic soit pour atténuer les désagréments résultant dudit flux, notamment l'insécurité due à la vitesse des véhicules.

En attendant le développement des transports publics transfrontaliers et son hypothétique influence sur le flux du trafic routier, les autorités communales disposent de très peu de moyens pour amoindrir ce flux. Au niveau de notre commune, une solution consisterait à détourner le flux de trafic par la création d'une route de contournement. La commission des routes est en train de réactiver l'ancien projet d'une route de contournement par le chemin des Curés. Cette solution, qui avait reçu en son temps l'aval du Canton, permettrait de détourner des rues du village le trafic motorisé de l'axe Zone industrielle de Satigny/route de Chancy. Ce projet d'intérêt a un certain prix et en période de restrictions financières on se doit de bien évaluer où sont les priorités. Car un autre projet d'importance attend déjà un financement : le giratoire de la Petite-Grave (route de Chancy/route du Pontet).

En attendant la réalisation de ces projets de long terme, des solutions pour agir rapidement sur les désagréments du trafic, notamment la vitesse, sont déjà envisagées : à court terme l'installation de stops au carrefour rue du Trabli / route de Vallière et, à moyen terme, la mise en « zone 30 » du village de Cartigny (y compris le route du Moulin-de-la-Ratte) et du hameau de la Petite-Grave.

En matière de sécurité routière, il revient aux autorités communales de trouver des solutions pragmatiques et surtout leur financement, mais il incombe aussi à chaque citoyen d'adopter le bon comportement,

EDITO /SUITE

notamment en adaptant sa vitesse, plus particulièrement dans la « zone 20 ». Ainsi, les rues et chemins de notre village ne seront pas simplement de vulgaires routes de passage et redeviendront des espaces paisibles et conviviaux.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne route... en 2015 !

CAMPAGNE « INFORADAR » : DU SATISFAISANT ET DE L'INQUIÉTANT

Au cours de l'année 2014, les autorités communales ont fait installer, comme en 2012, un « Inforadar » pour apprécier le comportement des automobilistes dans la « zone 20 » et sur la route du Moulin-de-la-Ratte. Si en deux ans la situation s'est améliorée dans la « zone 20 », elle est plus préoccupante au Moulin-de-la-Ratte.

« Zone 20 » : une amélioration sensible de la situation
Dans une « zone 20 », dite aussi « zone de rencontre », les piétons bénéficient d'une priorité absolue et peuvent utiliser toute l'aire de circulation. Afin d'assurer pleinement cette priorité, la vitesse maximale de circulation est fixée à 20 km/h.

Comme en 2012, le TCS a installé un « Inforadar » à deux endroits de la « zone de rencontre » : au 24 de la rue du Pré-de-la-Reine (en direction de la rue du Trabli) et au 12 du chemin de la Bergerie, en direction de la Mairie.

Il ne s'agit pas ici de présenter dans les détails l'analyse des résultats effectuée par le TCS, ni de comparer avec les résultats de 2012, la durée des mesures (respectivement 3 et 6 jours) et l'emplacement de l'« Inforadar » n'étant pas exactement

les mêmes. Mais nous pouvons relever quelques points significatifs quant à l'évolution positive du comportement des usagers motorisés dans la « zone de rencontre ».

En 2012, sur les deux tronçons étudiés, un pourcentage trop élevé de mesures dépassaient la limitation légale de 20 km/h, respectivement 69,3% et 44,6% ! Deux ans plus tard, les pourcentages se sont significativement réduits, respectivement 36,2% et 39,1%.

Il y a deux ans, sur la rue des Trois-Fontaines, près d'un tiers des mesures (31,6%) excédaient même la vitesse maximale tolérée (la limitation légale plus une marge de tolérance de 5 km/h, soit 25 km/h). En 2014, sur les deux emplacements plus que 11,1% et 12,8% des mesures ont dépassé les 25 km/h.

La vitesse statistique V85 est la vitesse qui n'est pas dépassée par 85% des véhicules ; elle représente le comportement de la grande majorité des conducteurs. En 2012, pour les deux emplacements contrôlés, cette vitesse dépassait la vitesse maximale tolérée (25 km/h).

Emplacements	Rue du Pré-de-la-Reine 24	Chemin de la Bergerie 12
Total des mesures	1'140 mesures	1'090 mesures
≤ 20 km/h	727 mes.	664 mes.
21 - 25 km/h	287 mes.	286 mes.
26 - 30 km/h	106 mes.	99 mes.
31 - 35 km/h	16 mes.	33 mes.
36 - 40 km/h	4 mes.	8 mes.
> 40 km/h	0 mes.	0 mes.
Dépassement limitation	36,2%	39,1%
Dépassement tolérance*	11,1%	12,8%
Vitesse 85% véh. (V85)**	24 km/h	25 km/h
Vitesse 50% véh. (V50)***	19 km/h	19 km/h

* Pourcentage des mesures dépassant les 25 km/h (20 km/h + les 5 km/h de tolérance)

** V85 = la vitesse qui n'est pas dépassée par 85% des mesures

*** V50 = la vitesse qui est dépassée par 50% des mesures

CAMPAGNE « INFORADAR » : DU SATISFAISANT ET DE L'INQUIÉTANT / SUITE

En 2014, la vitesse V85 est inférieure ou égale aux 25 km/h tolérés, atteignant respectivement 24 et 25 km/h aux deux emplacements.

Sur 2'230 mesures effectuées, aucune n'excédait les 40 km/h, limite de vitesse prescrite précédemment sur la zone. On peut dès lors penser que, d'une manière générale, la vitesse a significativement baissé dans la zone considérée.

Pour l'ingénieur du TCS ayant procédé à l'analyse des mesures, les résultats sont tolérables, bien qu'ils soient certainement influencés par la présence de l'Inforadar.

Si en deux ans les résultats se sont améliorés, ils sont loin d'être excellents. En effet, plus d'un tiers des mesures dépassent encore les 20 km/h ! C'est d'autant plus décevant car la grande majorité des conducteurs qui utilisent la « zone 20 » sont des riverains, à savoir des habitants de l'endroit, ou des « habitués » qui se rendent régulièrement à l'école, la Mairie ou la poste/Causette. Des personnes qui devraient être sensibles à l'objectif principal de la « zone de rencontre » : **permettre aux enfants de Cartigny d'accéder en toute sécurité, à pied ou à vélo, à leur école et leurs places de jeux (préau et Petite Plaine).**

Aux termes de la loi, la vitesse d'un véhicule doit toujours être adaptée aux circonstances. Cela signifie que, circulant dans une « zone de rencontre », tout conducteur se doit de ralentir en présence de piétons et se tenir prêt à freiner. Car même en respectant les 20 km/h, une collision peut avoir de graves conséquences pour un piéton sans protection, notamment un enfant.

Alors encore un petit effort pour permettre à nos enfants de pouvoir bénéficier en toute quiétude d'un environnement villageois paisible !

Route du Moulin-de-la Ratte : une situation préoccupante

En mars de cette année, le TCS a fait installer pour une semaine un « Inforadar » à la route du Moulin-de-la-Ratte (I22A), en direction de Cartigny.

Emplacement	Moulin-de-la-Ratte I22A
Total des mesures	12'847 mesures
≤ 40 km/h	7'429 mes.
41 - 45 km/h	2'569 mes.
46 - 50 km/h	1'550 mes.
51 - 55 km/h	787 mes.
56 - 60 km/h	349 mes.
> 60 km/h	166 mes.
Dépassement limitation	42,2%
Dépassement tolérance*	22,2%
Vitesse 85% véh. (V85)**	48 km/h
Vitesse 50% véh. (V50)***	39 km/h

* Pourcentage des mesures dépassant les 25 km/h (20 km/h + les 5 km/h de tolérance)

** V85 = la vitesse qui n'est pas dépassée par 85% des mesures

*** V50 = la vitesse qui est dépassée par 50% des mesures

Les résultats ne sont pas satisfaisants. 42,2% des véhicules mesurés ont dépassé la limitation légale des 40 km/h, alors que 22,2% desdits véhicules ont dépassé la vitesse maximale tolérée (45 km/h, à savoir la vitesse légale plus une marge de tolérance de 5 km/h).

Les 48 km/h de la vitesse statistique V85 (qui représente le comportement de la grande majorité des conducteurs) dépassent significativement la vitesse légale, mais aussi la vitesse maximale tolérée.

Sur ce tronçon limité à 40 km/h, il y a eu 25 dépassements importants (30 km/h et plus au dessus de la limitation), avec une pointe à 96 km/h ! Selon la législation en vigueur, le permis de conduire devrait en principe être retiré pour un excès de vitesse de 21 à 24 km/h à l'intérieur d'une localité. Dans le cas présent, cela représente potentiellement 94 retraits ! Au-delà (dépassement de 25 km/h et plus), le retrait est automatique, ici 72 cas !

Au regard de ces résultats insatisfaisants, l'ingénieur du TCS suggère que « ce tronçon mérite une étude particulière ». La Commission des routes du Conseil municipal s'est attelée à la tâche et étudie différentes mesures pour améliorer la sécurité sur ce tronçon problématique.

VERS UNE MEILLEURE GESTION DE NOS RESSOURCES EN EAU

Vers une meilleure gestion de nos ressources en eau grâce au SPAGE *Lac Rhône Arve*

En adoptant le quatrième Schéma de Protection, d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SPAGE) *Lac Rhône Arve*, le Conseil d'Etat poursuit son action en faveur d'une gestion optimale des ressources en eau sur l'ensemble du territoire. L'objectif de cet outil de planification consiste à concilier, sur un territoire donné, les différents enjeux liés à l'eau : protection contre les crues, usages (eau de boisson, loisirs, production énergétique), assainissement des eaux usées, pratiques agricoles, protection des cours d'eau. Le SPAGE *Lac Rhône Arve* touche les bassins versants du Nant d'Avril, de l'ensemble Merley-Nant de Goy, ainsi que des petits affluents du Rhône et des affluents de l'Arve. Il concerne directement la commune de Cartigny sur la partie nord-ouest de son territoire, la partie sud-est qui borde le Nant des Crues sera traitée dans le SPAGE Champagne – La Laire.

Si l'eau ne manque globalement pas dans notre région, sa gestion s'avère de plus en plus complexe. En effet, sur un territoire densément pourvu d'équipements de toutes sortes, de fortes pressions s'exercent en permanence sur cette ressource. Afin de planifier et de coordonner une gestion optimale des eaux, le canton de Genève a décidé la mise en œuvre de Schémas de Protection, d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SPAGE), en coordination avec les communes. Le quatrième de ces SPAGE - adopté le 8 octobre dernier par le Conseil d'Etat - est celui du bassin versant *Lac Rhône Arve*.

Caractéristiques du SPAGE *Lac Rhône Arve*

Les bassins versants concernés par le SPAGE *Lac Rhône Arve* sont caractérisés par des cours d'eau dont le potentiel écologique est important et dont la qualité de l'eau doit être surveillée et préservée. La protection des personnes et des biens face aux

dangers liés aux crues constitue un objectif majeur, avant tout en milieu urbain.

Afin de gérer de manière optimale ces multiples enjeux, le SPAGE *Lac Rhône Arve* prévoit un plan de mesures à mettre en œuvre dans les 18 prochaines années. Trente et une communes genevoises, dont Cartigny, sont directement concernées par ce SPAGE.

Actions prioritaires sur le territoire de Cartigny :

- Mise en œuvre du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et du plan régional d'évacuation des eaux (PREE),
- Mise à ciel ouvert du Bief du Lavoir de la Petite Grave sur deux tronçons,
- Amélioration du passage du Merley sous la route de Chancy,
- Créer une surface inconstructible au bord du tronçon amont du nant de Meure et au bras latéral du Nant de Pré-Fleury.

Le bassin versant *Lac Rhône Arve* en chiffres :

- Bassin versant du Rhône genevois : 48.9 km²
- Bassin versant de l'Arve genevois : 13.5 km²
- Bassin versant du nant d'Avril : 13.7 km²
- **Bassin versant total : près de 100'000 km² dont 31 km² sur territoire genevois**

32% de ces bassins versants se trouvent en zone agricole, 28% en zone urbanisée ou à bâtir et 36% en zone forestière, nature ou verdure.

- Les masses d'eau présentes sont de 4 types : les cours d'eau, les eaux souterraines, les plans d'eau et le lac.
- Les cours d'eau du bassin versant du Rhône totalisent près de 44 km à ciel ouvert, ceux de l'Arve près de 13 km et le Nant d'Avril près de 7 km.

VERS UNE MEILLEURE GESTION DE NOS RESSOURCES EN EAU / SUITE

• 31 communes suisses concernées

Aéroport de Genève (agissant comme une commune), Aire-La-Ville, Anières, Avully, Bellevue, Bernex, Carouge, Cartigny, Céligny, Chancy, Chêne-Bougeries, Collonge-Bellerive, Cologny, Confignon, Corsier, Dardagny, la Ville de Genève, Genthod, Grand-Saconnex, Hermance, Laconnex, Lancy, Meyrin, Onex, Pregny-Chambésy, Russin, Satigny, Thônex, Vernier, Versoix et Veyrier.

Six SPAGE pour Genève

L'objectif des SPAGE - qui trouvent leur légitimité dans la Loi sur les eaux (L 2 05) - consiste à concilier, sur un territoire donné, les différents enjeux liés à l'eau : protection contre les crues, usages (boisson, loisirs, production énergétique), assainissement des eaux usées, pratiques agricoles, protection des cours d'eau. Un SPAGE constitue ainsi un outil permettant une gestion globale des eaux sur un bassin versant donné.

Conception et mise en œuvre

La conception d'un SPAGE se divise en quatre étapes successives :

1. Description générale (diagnostic) du bassin versant examiné et de ses différentes masses d'eau

(état des cours d'eau, eaux souterraines, loisirs, usages, etc.).

2. Définition des objectifs permettant de garantir, sur le long terme, la préservation de la qualité de l'eau, la protection contre les crues, l'espace minimal nécessaire aux cours d'eau ou les objectifs naturels et paysagers.

3. Plan de mesures répondant aux objectifs fixés, au travers d'actions concrètes à mettre en œuvre.

4. Evaluation de l'efficacité des mesures prises effectuée au terme d'une période de six ans, avant d'entreprendre un nouveau cycle d'actions.

Une démarche concertée

L'élaboration des SPAGE s'effectue en partenariat entre les services de l'Etat, les communes, ainsi que les associations et milieux concernés (pêcheurs, association de protection de l'environnement, monde agricole, etc.). Cette démarche concertée permet au canton de Genève de se doter d'outils efficaces, afin de gérer ses ressources en eau dans une perspective de long terme.

Pour en savoir plus

Anne-Marie Huisman - cheffe de projet, direction générale de l'eau, service de la planification de l'eau - Tél. +41 (22) 546 74 25

ASSOCIATION DE LA BIBLIOTHEQUE DE CARTIGNY ABC

L'Association de la Bibliothèque de Cartigny tiendra son Assemblée générale annuelle le **lundi 26 janvier 2015 à 20h30 à la bibliothèque de Cartigny**. Ce sera l'occasion d'élaborer un nouveau programme d'activités pour l'année à venir. Toute personne intéressée par nos activités est la bienvenue à cette soirée, qui se terminera par une petite verrée.

Nous vous rappelons que le but de notre association est d'organiser des activités autour du livre et de la bibliothèque, telles que des moments de contes pour enfants et adultes, des rencontres avec des auteurs et des discussions et présentations de livres. Nos animations sont généralement gratuites et offertes aux Cartignois.

Nous les finançons grâce à la subvention annuelle que nous octroie généreusement la commune de Cartigny et grâce à la cotisation de soutien versée par nos membres.

A cet effet, toute personne intéressée par nos activités peut devenir membre de notre association et la soutenir en payant une cotisation annuelle de 30 CHF (n° de compte Postfinance 17-313702-9 IBAN CH36 0900 0000 1731 3702 9). Des bulletins de versement sont également disponibles à la bibliothèque.



Sarah Bianchi

NOUVEAU TRACÉ DU CHEMIN DES ROCHES

Le nouveau tracé du chemin des Roches reliant la réserve du Moulin de Vert à la commune de Cartigny est désormais terminé.

Pour rendre le passage du public aisé et sécurisé, le sentier a été aménagé avec des marches d'escaliers en bois de chêne provenant des forêts genevoises.

Les accès aux sentiers « sauvages » ont été condamnés par la pose de barrières en bois et l'entreposage de bois mort.

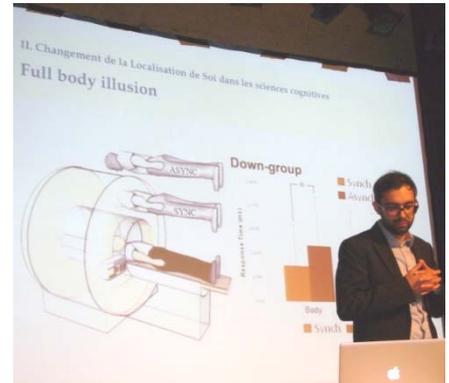
Le public rencontré sur les lieux se dit très satisfait du nouvel aménagement.

Chemin des Roches, aménagement du nouveau tracé

- novembre 2014 -



PRIX VASCO SANZ 2014, ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN À LA RECHERCHE SUR LE CERVEAU



« Lien entre les représentations multi-sensorielles du corps et la conscience de soi » par Lukas Heydrich, lauréat 2014 du VSF.

En présence d'un public nombreux, pour sa 5^{ème} édition du 5 novembre à Onex, l'association a remis un diplôme et un prix d'encouragement de Fr. 2'500.- lors d'une cérémonie, suivie d'un cocktail.

D'où vient la conscience de soi ? Qu'est-ce qui fait que les humains se perçoivent comme personne? Est-ce lié aux sensations corporelles, à la pensée ou aux signaux biologiques donnés par le corps?

Les états modifiés de conscience mènent à une perception de soi qui peut être très diverse: comment expliquer par exemple la sensation de décorporation, ou celle d'être présent dans deux corps simultanément ?

Passionné par ces questions, le Dr. **LUKAS HEYDRICH**, médecin bâlois de 34 ans, a fait sa thèse en neurosciences en 2011 à l'EPFL, sur les représentations du corps dans l'espace et les mécanismes d'intégration multi-sensorielle. Pour lui, un concept apparemment abstrait comme la conscience de soi peut être étudié de façon systématique et scientifique.

Le sujet de ses recherches est intéressant : l'approche expérimentale est complexe et ambitieuse, basée sur des techniques informatiques. Il a démontré, par exemple, comment la conscience de soi est perturbée quand des perceptions sensorielles de plusieurs origines (le toucher et la vue) sont transmises conjointement au cerveau. La réalité virtuelle modifie alors la perception de soi dans l'espace. Ses recherches permettent de mieux cerner les mécanismes conduisant à la conscience de soi et à la localisation cérébrale de cette fonction.

Ses travaux pourraient déboucher sur des thérapies pour les personnes souffrant de déconnexion de leur propre corps, les patients anorexiques, par exemple.

Créée en 2009, l'association **VSF** est née suite à la disparition tragique d'un jeune ingénieur cartignois, Vasco Sanz, diplômé de l'EPFL en informatique et chercheur passionné en neurosciences; lauréat, entre autres, de l'un des prix à l'Innovation des HUG-Genève, en 2008.

Le but de cette association, qui a reçu de nombreux soutiens de donateurs privés, et qui est reconnue d'utilité publique, est d'encourager les jeunes scientifiques dans leurs recherches et les découvertes sur le cerveau et son fonctionnement.

Modélisation de la plasticité du cerveau, compréhension des mécanismes de la cognition, outil chirurgical de détection de l'activité cérébrale, analyse IRM fonctionnelle innovante, localisation de la conscience de soi...tels sont les projets primés depuis la création de l'association.

Le VASCO SANZ FUND remercie vivement tous les généreux donateurs, en particulier ceux, nombreux, de Cartigny, qui permettent à cette association de poursuivre son action, en remettant **ce prix unique en Suisse**, puisque **destiné aux jeunes chercheurs jusqu'à 35 ans**.

Les dons (déductibles fiscalement,) peuvent être faits à :

Association Vasco SANZ - 1200 Genève

no de CCP : 10-781984-8

IBAN CH36 0900 0000 1078 1984 8

www.vascosanz-fund.com

PORTRAIT

Il fait bon vieillir à Cartigny

Nous sommes heureux dans cette rubrique « Portrait » de vous présenter l'aïeul de notre commune.

Rencontrer monsieur Paul Aufranc nous relater son parcours ainsi que nous raconter sa vie d'aujourd'hui est assurément réconfortant pour qui redoute de vieillir. Si vous vous rendez à la Causette en matinée, vous aurez des chances de l'apercevoir, prendre son café. Paul Aufranc est né le 14 août 1918 à Paris, il a donc 96 ans mais malgré cet âge respectable, il marche toujours d'un pas assuré, conduit sa voiture, fait ses courses, il apprécie les mots croisés et la musique classique. Il aime cuisiner et boire un verre de vin rouge car « ça fait bien vieillir » !

A le voir, on ne demande pas mieux... Retour sur le parcours de cet homme étonnant. Naissance de Paul juste avant la fin de la première guerre, en pleine grippe espagnole. Son père est suisse, sa mère alsacienne et la petite famille vient s'installer dans le quartier de Plainpalais, à Genève lorsque Paul a cinq ans.

Après une école de commerce et un apprentissage chez un agent de change, Paul Aufranc rejoint en 1947, la Société de Banque Suisse (SBS). Il rencontre Alberte, originaire de Satigny et fille du chef de gare, qu'il épousera et dont il aura deux enfants. Durant les 6 années de la seconde guerre, Paul fera partie de la MOB, mobilisation qu'il effectuera en partie à Yverdon puis à Bremgarten. Comme dit Paul Aufranc, « c'était la vie de château » car les appelés logeaient dans le château d'Yverdon, mais par contre « nous dormions sur la paille » ! Après ces années difficiles, en 1960, la famille Aufranc achète un terrain de 1'000 mètres carrés (délimité à l'aide d'un bâton à l'époque) à Cartigny et y fait construire la grande maison familiale, sise au 26 rue du Trabli. Aujourd'hui, Paul y vit toujours mais seul depuis quatre ans, depuis le décès de sa femme. C'est un homme serein, qui a cinq petits enfants,

qui apprécie d'écouter le chœur d'hommes de Cartigny et qui suit l'actualité. Il profite durant une quinzaine de jours, d'un séjour dans un bel hôtel à Gstaad, à Chexbres ou à Glion selon les années. Il y a ses habitudes et y est bien.



Paul confie fréquenter une dame encore bien coquette malgré ses 95 ans et il dit avec beaucoup d'humour « je crois que nous n'aurons pas d'enfant ! »... Il se décrit aussi comme « n'étant pas un bonhomme compliqué » ; c'est peut-être ça les secrets de la longévité....

14^{ÈME} ÉDITION DU CONCOURS GENEVOIS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les inscriptions pour l'édition 2015 sont ouvertes

Appel à candidatures

Vous avez un projet ou réalisé une action exemplaire en matière de développement durable?

Vous êtes une entreprise, personne, entité ou groupement issu des secteurs privé, associatif, public ou parapublic?

Participez au Concours genevois du développement durable !

Les projets et réalisations doivent contribuer à favoriser la convergence et l'équilibre durable entre efficacité économique, solidarité sociale et responsabilité écologique, pour Genève et sa région.

Le concours comporte trois catégories :

- **La Bourse** contribue à la concrétisation d'un projet issu des milieux privés ou associatifs. Elle est dotée d'un montant maximum de CHF. 30'000.-. **Le Prix** récompense une réalisation mise en œuvre par des acteurs des milieux privés ou associatifs. Il est doté d'un montant maximum de CHF 10'000.-.
- **La Distinction** (sans dotation financière) met à l'honneur une réalisation issue du domaine public ou parapublic.

Délai d'inscription : **31 janvier 2015**

Les formulaires et conditions d'inscription, ainsi que de nombreuses informations sur les éditions précédentes, se trouvent à l'adresse :

www.ge.ch/concours-dd.

Pour tout complément d'information :

M. Jean-Pierre Tombola, service cantonal du développement durable, PRE

☎ +41 (0)22 388 19 42, fax +41 (0)22 388 19 49,
e-mail : jean-pierre.tombola@etat.ge.ch



ASSOCIATION DE LA BIBLIOTHEQUE DE CARTIGNY (ABC)

Bienvenue aux nouveaux habitants.

La bibliothèque se situe entre l'école et la salle de gymnastique, au 5 rue du Trabli.

En vous y inscrivant comme lecteur, vous vous engagez par votre signature à prendre soin des livres (3 à 10 livres par personne) et à les rendre dans les délais prévus (selon échéancier dans le livre).

Nous bénéficions d'un abonnement forfaitaire de 2 fois 300 livres par an auprès de Bibliomédia Lausanne. J'ai moi-même l'obligation de respecter l'échéance de 6 mois, mais pour cela je compte sur vous pour rendre les livres en temps voulu.

Depuis la rentrée scolaire 2014, les élèves de 3P et 4P viennent chaque semaine choisir 2 livres et passer un moment à lire à voix haute. Les élèves de 1P/2P et 5P/6P se retrouvent à la bibliothèque tous les 15 jours, mardi et jeudi.

C'est la raison pour laquelle l'horaire du prêt au public a changé :

Lundi	15h	à	17h30
Mardi	6h	à	17h30
Mercredi	15h	à	17h (dès 2015)
Jeudi	16h	à	17h30
Vendredi			fermé

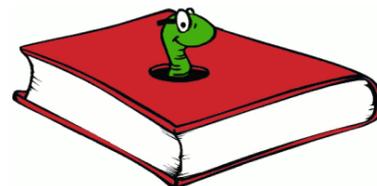
Les horaires et statuts seront réactualisés pour 2015 sur le site web de la commune et seront distribués aux lecteurs.

Il est intéressant de connaître le nombre de livres sortis par année :

en 2012: 2722

en 2013: 2279

en 2014: 3088



Pour tous renseignements, je suis présente à la bibliothèque de 14h à 18h, sauf le mercredi, de 15h à 17h. La bibliothèque est fermée le vendredi.

Afin de mener à bien la gestion de la bibliothèque, je compte sur vous, Parents, pour accompagner les plus jeunes et responsabiliser les plus grands.

Au plaisir de vous rencontrer.

Bonnes fêtes à tous !

Monique Christen, responsable de la bibliothèque
(Tél. 022 756 41 68)



AVIS DE RECHERCHE

Suite aux événements survenus à Valleiry le 16 août 1944 pendant la guerre, j'ai été avec ma grand-mère, ma mère et mon frère (famille Deluermoz de Valleiry) hébergé à Cartigny pendant au moins huit jours.

Je recherche le nom et l'adresse de cette famille, ou plus sûrement de ses descendants.

Jusqu'à maintenant, aucune de mes recherches dans toutes les archives consultables n'a abouti.

Peut-être que cette annonce pourra donner quelques pistes ...

Je vous suis reconnaissant d'accéder à ma demande et vous prie de croire en mes sentiments les meilleurs.

Claude Deluermoz, tél. 0033 628712620

deluermoz@aol.com

ANNONCES

La permanence Impôts 2015 (remplissage de déclarations d'impôts simples) s'adressant aux personnes disposant de revenus modestes et habitant les communes de Bernex, de Confignon et de la Champagne, sera à disposition **du 1^{er} février au 30 avril 2015**.

Pour toute demande, veuillez vous adresser directement au Centre d'action sociale de Bernex (CAS), 313 rue de Bernex, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30 (téléphone : 022/ 430 39 30).

Une participation de 30 CHF sera demandée par déclaration.

CHEQUIER CULTURE 2015

La commune de Cartigny est partenaire du Chéquier culture.

Ce Chéquier mis en place par le Département de la culture et du sport, permet aux personnes de 21 à 64 ans qui ne bénéficient pas de réductions de tarif (jeunes, étudiants, AVS, AI, chômeurs) et qui sont au bénéfice de subsides à l'assurance maladie A, B ou 100 %, de profiter de l'abondante offre culturelle à Genève.



Le chéquier contient 6 chèques de 10 CHF, nominatifs, intransmissibles et valables durant l'année en cours.

Le possesseur d'un chéquier peut se rendre accompagné à un spectacle et payer également la seconde place à l'aide de ses chèques ; les six chèques de dix CHF sont tous cumulables.

Les personnes intéressées s'adresseront à la mairie de Cartigny.

Informations sur www.ville-geneve.ch/culture

FETE DU BICENTENAIRE A CARTIGNY

Cette fois la date est fixée, c'est le samedi 6 juin 2015 que la commune de Cartigny commémorera l'entrée de Genève dans la Confédération, négociée par Charles Pictet de Rochemont et officialisée le 19 mai 1815.

Epaulée par les associations villageoises, la commission de la culture est en train de mettre sur pied un programme pour cette fête qui débutera l'après-midi et se terminera sous les étoiles.

Plusieurs idées sont en train de se concrétiser, d'autres sont en train de germer. Il s'agit d'organi-

ser un événement commémoratif animé et plaisant, à la mesure de notre village, qui tienne compte des aspects historiques et festifs, et qui réjouisse les Cartignois.

Vous en saurez plus ce printemps. Réservez déjà cette date !

GE200.CH
LE BICENTENAIRE
C'EST NOTRE HISTOIRE

CALENDRIER

Dimanche 22 février : Les Failles seront brûlées au chemin des Roches

NAISSANCES

Emma Shahrzad Andersson a vu le jour le 18 août 2014

Tom Edgar Gottfrid Morel Eriksson a vu le jour le 6 septembre 2014

Lucas Vialette a vu le jour le 29 septembre 2014



PANNEAU D’AFFICHAGE

Un panneau d’affichage (pour vos petites annonces) est à votre disposition à l’épicerie La Cause. Faites-en bon usage !

DECES

Monsieur André Curchod est décédé le 24 septembre 2014

Madame Jacqueline Miville est décédée le 18 novembre 2014

Nota bene : Les données de l’Etat-civil ici publiées nous sont transmises avec retard par l’Office cantonal de la population, d’où un certain décalage de l’information.

VOTRE SITE

www.cartigny.ch



Le bulletin est réalisé par la commission de l’information.

Ont participé à son élaboration :
Frédérique Bosshard Dériaz, Isabelle Dubouloz,
Henrich Duriaux, François George,
Nicolas Pontinelli et Carine Zäch.

Retrouver le bulletin sur web :

<http://www.cartigny.ch/index.php/echo-de-cartigny>